



PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 23 OCTOBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le vingt-trois octobre, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP.

Pouvoirs :

Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON
Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN
Nadia GRIGNON-GENDRON donne procuration à Patrick DEVAUD
Nora SI ZIANI donne procuration à Béatrice LARGEAU
Nicole SECHERET donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Secrétaires de séance : Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU.

SOMMAIRE

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	3
AFFAIRES GENERALES	6
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE	6
FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - COMMISSION "COMMUNICATION - CONSEIL DE VIE LOCALE - JEUNESSE" - MODIFICATION	6
RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT PAUL	7
RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-PAUL (TRANCHE 1) - CESSION FONCIERE A HABITAT-NORD DEUX-SEVRES	7
QUARTIER SAINT-PAUL - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE	8
AFFAIRES FONCIERES	8
CESSION FONCIERE - RUE DU MARCHIOUX - MONSIEUR DE BARTILLAT	8
APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF - RUE SALVADORE ALLENDE	9
RECONQUETE DU COEUR DE VILLE	9
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « RENOUVELLEMENT URBAIN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - MME BRIGHET	9
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « RENOUVELLEMENT URBAIN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - M. KOUAKOU ET MME METAIS	10
AFFAIRES TECHNIQUES	11
SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'ÉVACUATION D'EAUX PLUVIALES – CONVENTION AVEC M. CHARRIER CHRISTIAN	11
EQUIPEMENT SPORTIF	11
CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DES GRIPPEAUX – APPROBATION D'AVENANTS	11
TERRITOIRE NUMERIQUE	14
CONTRAT DE MAINTENANCE AU PROGICIEL « SALVIA FINANCEMENTS » - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-	

GATINE.....	14
CARTE DE VIE QUOTIDIENNE (CVQ) – « SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE » - APPROBATION DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY- GATINE.....	14
AFFAIRES FINANCIERES	15
DECISION MODIFICATIVE	15
ADMISSION EN NON VALEUR	15
SOCIAL	16
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE	16
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	16
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JARDINS OUVRIERS ST PAUL.....	16
QUESTIONS DIVERSES	17



DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Mme BELY : Concernant les décisions, serait-il possible d'avoir des précisions sur le contentieux qu'il y a eu avec le syndicat CFDT Interco 79 concernant l'amiante du Palais des Congrès ?

M. LE MAIRE : C'est compliqué à expliquer comme ça. Je vous en reparlerai.

Mme BELY : Merci.

M. BEAUCHAMP : Sur la commande publique n°956 pour 118 522 € c'est une dépense importante. Cela correspond t-il au matériel qui a été volé ?

M. ROUVREAU : Non, il s'agit du regroupement de différents achats.

M. BEAUCHAMP : La somme est importante. Il doit y avoir une partie fonctionnement et une partie investissement.

M. ROUVREAU : Je n'ai pas les éléments ce soir mais on vous les transmettra.

M. BEAUCHAMP : En ce qui concerne la mission d'analyse financière par KPMG, cela concerne uniquement Parthenay ou y a t-il une mutualisation avec la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ?

M. LE MAIRE : Il ne s'agit que de la commune de Parthenay.

Mme PROUST : On fait appel à un prestataire pour faire les comptes rendus dans le détail. S'agit-il d'un ou plusieurs comptes rendus ?

M. LE MAIRE : Plusieurs.

Mme PROUST : Cela correspond à tous ceux que nous avons reçus et ceux à venir ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. GARNIER : Une précision par rapport aux décorations de Noël. J'avais cru comprendre lors d'une commission que nous avons une convention triennale avec une entreprise. Il avait également été question de racheter des décorations pour l'avenue du Général de Gaulle qui, elles, appartiennent à la ville.

M. ROUVREAU : Il s'agit du renouvellement que nous faisons régulièrement sur les éclairages d'une partie de l'Avenue du Général de Gaulle.

Mme BELY : Concernant les commandes 316 et 341 pour la salle du Domaine des Loges. Pour la 316 il y a eu une modification des portes des sanitaires. Est-ce à cause d'une malfaçon, de dégâts ?

M. ROUVREAU : C'est une entreprise qui a été retenue pour le chantier et qui n'a pas pu aller au terme de celui-ci donc c'est un mouvement d'écritures sans modification de montant. C'est l'entreprise GIRARD qui a repris les travaux de l'entreprise CEMPI.

Mme BELY : Merci. Et sur le 341, le remplacement de la centrale intrusion. Il n'y avait pas de garantie ?

M. ROUVREAU : Je n'ai pas l'information donc je me renseigne et vous la transmettrai en retour.

Mme BELY : Merci.

M. GARNIER : Concernant l'étude géotechnique du stade Daguerre (commande n°325) et le diagnostic APAVE (commande n°364) sur l'amiante, je suppose que c'est préalable aux travaux mais je suis surpris pour l'étude géotechnique. On sait déjà où il faut les faire par rapport aux fondations...

M. ROUVREAU : Ce sont toutes les études que nous devons faire pour l'analyse du sol. Bien-sûr on ne sait pas exactement où seront construits les vestiaires et les tribunes mais à quelque chose près on ne doit pas en être loin. Il y aura peut-être des demandes d'analyses complémentaires quand le schéma d'organisation du stade sera un peu plus défini.

M. GARNIER : Autre question sur les travaux (commandes 346 et 348) concernant les remparts. De quels remparts s'agit-il ?

M. ROUVREAU : Pour la commande n°346, il s'agit des remparts qui donnent sur la prée et qui appartiennent à la ville de Parthenay puis le boulevard de la Meilleraye qui lui est sur le domaine privé d'où l'installation de barrières pour la sécurité des piétons.

M. GARNIER : Une autre question (commande n°347) concernant des travaux de menuiserie sur une vitrine du Palais des Congrès. C'est sur le Palais des Congrès ou le petit local situé au-dessus de Radio Gâtine ?

M. ROUVREAU : Cela correspond bien à ce local dont la vitre a été cassée.

M. CHEVALIER : A la commande n°336, il est notifié une étude préalable au repositionnement des locaux de la ville. De quoi, parle t-on précisément ? De quels locaux de la ville s'agit-il ? Comment a été choisi ce bureau d'études ? Pourquoi une convention et non un devis ? A-t-on déjà des résultats concernant cette étude ?

M. LE MAIRE : C'est une convention partagée avec la Communauté de Communes puisqu'il s'agit d'une réflexion de réorganisation dans le cadre du schéma de mutualisation, l'installation du siège social de la Communauté de Communes pour savoir comment on repositionne à la fois l'ensemble des services et les différents sièges sociaux des 2 collectivités. Cette étude est actuellement en cours et a fait l'objet d'une rencontre avec ce cabinet qui a été retenue suite à une consultation. D'ici la fin de l'année nous devrions avoir les conclusions et nous en discuterons en conseil.

M. CHEVALIER : L'idée de l'ancien tribunal reste d'actualité ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme BELAUD : Commande n°340, vous indiquez une notification de marché au 31 décembre 2014, cela signifie à partir de quel mois exactement.

M. LE MAIRE : C'est du 4 septembre donc on peut supposer que c'est du 4 septembre au 31 décembre. Je ne comprends pas le sens de votre question.

Mme BELAUD : Merci.

Mme BELY : Concernant la commande n°354 sur l'entretien des espaces verts et naturels du Domaine des Loges, qui est confié à l'entreprise ID VERDE. Nous avons eu d'autres notifications comme celles-ci et je me rends compte que ça coûte d'externaliser le traitement des espaces verts. Je voulais savoir si vous envisagez une réflexion globale sur la gestion environnementale des espaces publics en incluant la gestion différenciée et en même temps, peut-être, une réorganisation des services et pourquoi pas une mutualisation également au sein de la Communauté de Communes en ce qui concerne la gestion des espaces verts.

M. BOIVIN : Nous allons mettre en place la gestion différenciée. Avec le responsable des Espaces Verts nous avons participé à un colloque régional pour une approche plus respectueuse des espaces verts notamment dans le cadre de la charte Terre Saine. Il y a des choses qui sont faites concrètement dans le cadre d'une approche vertueuse des espaces verts mais elles souffrent un peu de lisibilité et de communication envers nos concitoyens.

Je peux donner des exemples : la préservation des milieux humides à la base des loisirs avec une zone de fauche tardive, l'éco-pâturage au niveau de la Prée avec un recours à des animaux auxiliaires pour entretenir nos espaces verts et nous souhaitons augmenter le parc de ces animaux.

M. ROUVREAU : Nous passons un marché avec ID VERDE qui nous donne la possibilité de pouvoir demander à l'entreprise d'intervenir à telle période pour un entretien. Nous sommes en train de travailler pour améliorer l'entretien autour du domaine des Loges qui serait un peu plus précis autour de la salle et on ferait une voire deux tontes à l'année sur le grand espace à côté du parc avec des zones un peu différenciées, des nichoirs et autres. On essaiera de reprendre ces thématiques comme on a commencé à le faire sur la base de loisirs sur les différents espaces.

M. BOIVIN : Il y a tout un travail fait en interne par MM. François JEANJEAN et Frédéric CROCHET sur la cartographie de l'ensemble de nos espaces verts. Lorsque nous nous sommes réunis pour rendre compte du travail nous avons constaté que sur 1/3 de la cartographie il y avait déjà plus de 50 hectares qui étaient identifiés. On entendait souvent dire qu'il y avait 80 à 85 hectares d'espaces verts à la charge de la collectivité donc on se rend compte que ce chiffre est dépassé. Cela va nous permettre de cibler les actions au niveau des espaces verts, d'opérer la classification. Allons-nous faire 3 à 4 catégories d'espaces verts par exemple une zone de fleurissement et horticole. Nous avons une zone espace naturel et privilégié. Nous nous demandons si nous devons faire un espace de prestige comme cela se fait dans d'autres communes comme par exemple au jardin public de Poitiers. Je pense qu'il ne faut pas mettre les différents espaces verts en concurrence mais les mettre sur le même pied d'égalité. Nous pouvons rendre hommage aux personnels techniques qui, par leur action de logistique de maintenance et d'installations de tivolis, petites infrastructures, permettent d'investir et de profiter de ces espaces verts. Rendre également hommage aux agents des espaces verts qui font un travail au quotidien formidable avec compétence et engagement car cela représente beaucoup de travail.

M. ROUVREAU : Nous ferons une présentation en commission travaux avant le printemps sur les différents schémas et j'espère que nous aurons la cartographie finalisée de la Ville en reprenant aussi des espaces aujourd'hui privés dont nous faisons l'entretien par usage et coutume. Nous sommes en train de clarifier tout cela.

M. CHEVALIER : Il y a un budget contraint, on le sait tous, et faire venir des entreprises extérieures pour faire un travail d'entretien représente un coût. Malgré la mutualisation, ne pourrait-on pas réorganiser le service espaces verts afin de ne pas faire intervenir des entreprises extérieures où tout du moins faire intervenir des entreprises locales. Il y a des associations qui travaillent dans ce domaine autour de Parthenay, ont-elles été sollicitées ou pas ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. ROUVREAU : On peut aussi rationaliser. Il y a quelques semaines je lisais dans la presse qu'une commune proche de La Rochelle a autant de personnels qu'à Parthenay pour entretenir 35 hectares. Nous, nous allons sûrement approcher les 100 hectares. On peut tout faire en interne mais ce ne sera pas de la même qualité sur toute la collectivité.

Mme BELY : On peut aussi appliquer la clause sociale et les marchés réservés puisqu'il y a matière à Parthenay à faire travailler les ESAT puis les structures d'Insertion.

M. ROUVREAU : Il faut qu'ils répondent aux appels d'offres ce qui n'est pas toujours le cas car ils ont suffisamment de travail aujourd'hui.

M. GILBERT : Lors du dernier conseil vous m'aviez questionné sur le coût du concert des Dièses. Le coût du cachet artistique est de 3 165 €, l'impression des billets 64 €, les repas et hébergement pour les artistes et techniciens 580 € soit 36 repas et 2 hébergements, SSIAP 282 € soit un coût prévisionnel de 4 091 €.

O
O O
O

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce procès-verbal.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce procès-verbal.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce procès-verbal.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce procès-verbal.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

AFFAIRES GENERALESPRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

M. ROUVREAU : Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur l'assainissement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - COMMISSION "COMMUNICATION - CONSEIL DE VIE LOCALE - JEUNESSE" – MODIFICATION

M. LE MAIRE : M. Philippe KOUAKOU souhaite intégrer la commission « communication - conseil de vie locale - jeunesse ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle composition de la commission « communication - conseil de vie locale - jeunesse » comme suit :

V/Président : Nicolas GUILLEMINOT

Membres :

Brigitte CLISSON	Jean-Pierre GUILBAUD	Philippe KOUAKOU
Patrick DEVAUD	Karine HERVE	Magaly PROUST
François GILBERT	Laurent ROUVREAU	Judicaël CHEVALIER
Nadia GRIGNON-GENDRON	Dominique TEZENAS DU MONTCEL	

*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O
O O
O

RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT PAUL

RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-PAUL (TRANCHE 1) - CESSIION FONCIERE A HABITAT-NORD DEUX-SEVRES

Mme LAMBERT : La Ville de Parthenay est propriétaire du terrain dit "l'Aubier", anciennement cadastré section AC n° 205, sur lequel est aménagée la 1ère tranche du quartier Saint-Paul avec la construction de 32 logements par le bailleur social Habitat Nord Deux-Sèvres.

Le Conseil Municipal, dans le cadre de ce projet partenarial de renouvellement urbain du quartier, lors de sa séance du 25 octobre 2012, s'est engagé à céder les parcelles, après construction par Habitat Nord Deux-Sèvres.

Les lots construits, objets de la vente sont les suivants :

Section cadastrale	Surface en m ²
AC 221	752
AC 222	1 034
AC 223	546
AC 224	281
AC 225	2 203
AC 226	557
AC 227	1 109
AC 228	1 310
AC 229	1 505
TOTAL	9 297

Un accord sur le prix de 16 € le m² HT et 18,30 € le m² TVA sur la marge incluse a été trouvé, soit 148 752 € hors TVA et 170 135,10 € TVA sur la marge incluse.

Un avis des domaines en date du 14 octobre 2014 n'appelle pas d'observation sur le montant de 30 € HT le m².

La commission urbanisme s'est prononcée favorablement à cette cession le 02 juin 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente des 9 parcelles, cadastrées section AC n°221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, pour un montant de 16 € HT le m² soit 18,30 € le m² TVA sur la marge incluse,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Nous nous étions engagés sur le prix de 16 € le m². C'est le prix habituel auquel, jusqu'à présent, Habitat Nord Deux-Sèvres achetait les terrains.

oOo

QUARTIER SAINT-PAUL - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE

M. ROUVREAU : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Paul, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 29 septembre 2011 les modalités d'effacement par ERDF du réseau électrique sur le tronçon délimité par les numéros 65 à 83 de la rue du Faubourg Saint-Paul.

Les travaux n'ayant pas été réalisés, il convient d'en revoir les modalités et d'ajouter des dépenses liées la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire.

Le montant prévisionnel des travaux de génie civil, fourniture et pose des accessoires Basse Tension, dépose de l'ancien réseau aérien et des études, est estimé à 46 500 € HT.

Parallèlement, ERDF propose une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ces mêmes travaux pour un montant de 4 434,75 € HT.

En application de l'article 8 du cahier des charges de concession prévoyant la participation d'ERDF à hauteur de 40 % du montant global des travaux intégrant la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le financement des travaux pourrait être le suivant :

Ville de Parthenay 60 %:	30 561,00 € HT
ERDF 40 %:	20 374,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouvelles modalités de financement tel qu'indiqué ci-dessus,
- de dire que la présente délibération annule et remplace la délibération du 29 septembre 2011,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 908,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

M. GARNIER : J'ai regardé les PV des conseils sur l'intranet mais ils s'arrêtent à octobre 2011. J'aurai voulu savoir quel était le montant de ce marché avant et pourquoi il n'a pas été réalisé depuis 3 ans ?

M. ROUVREAU : Nous n'avons pas réalisé de travaux. Là, il s'agit du montant de la maîtrise d'œuvre pour étudier la dépose de ce réseau sur la 2^{ème} tranche.

M. GARNIER : Le montant des travaux reste le même ?

M. ROUVREAU : Oui.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

AFFAIRES FONCIERES

CESSION FONCIERE - RUE DU MARCHIOUX - MONSIEUR DE BARTILLAT

Mme LAMBERT : Monsieur De Bartillat est propriétaire des parcelles cadastrées section AH n°438 et 439, situées 70, rue du Marchioux. Il souhaite se porter acquéreur de l'emprise d'une haie séparative pour une surface de 14 m² située sur le terrain voisin, anciennement cadastré section AH n°441, propriété de la Ville de Parthenay.

Un avis des domaines, en date du 24 octobre 2013, estime la valeur vénale de cette emprise à 15 € le m².

Cette cession a été soumise à la commission urbanisme le 20 octobre 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section AH n°591, d'une surface de 14 m², au prix de 15 € le m² soit 210 €, à Monsieur De Bartillat,
- de dire que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

o0o

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF - RUE SALVADORE ALLENDE

M. ROUVREAU : Dans le cadre de l'opération de requalification de la rue Salvador Allende, ERDF souhaite établir une convention de servitude avec la Ville de Parthenay afin d'implanter une armoire, un coffret réseau et 1 canalisation souterraine d'une dizaine de mètres sur le terrain, situé 17 rue Salvador Allende, cadastré section AW n°217.

Aucune contrepartie financière ne sera perçue pour cette servitude.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'implantation par ERDF d'une armoire, d'un coffret réseau et d'une canalisation souterraine sur la parcelle AW 217,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude et toutes pièces afférentes à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

RECONQUETE DU COEUR DE VILLE

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « RENOUVELLEMENT URBAIN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - MME BRIGHET

Mme LAMBERT : Suivant un objectif de revitalisation et de rénovation de son centre-ville, la Ville s'est engagée dans un projet urbain de reconquête de ce quartier, notamment par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain » (OPAH-RU).

A cet effet, il a été décidé d'encourager les propriétaires occupants et bailleurs ainsi que les commerçants à rénover leurs biens pour participer au programme global de redynamisation du centre-ville.

Dans le cadre de cette opération, le dossier complet présenté par Madame Fatima BRIGHET concerne des travaux de rénovation énergétique de son logement situé n° 22, rue du Marchioux à Parthenay, permettant un gain énergétique de 49 %.

Le montant total des travaux subventionnés s'élève à 14 020 € HT.

Sa demande de subvention auprès de l'Anah à hauteur de 7 011 € et du versement de la prime « Habiter Mieux » de 3 500 € a reçu un avis favorable le 1^{er} juillet 2014.

Il appartient à la Ville de Parthenay de se prononcer sur l'attribution des subventions auxquelles Madame Fatima BRIGHET peut prétendre, à hauteur de 1 402 € soit 10 % du montant plafonné de travaux de rénovation énergétique et du versement complémentaire à la prime « Habiter Mieux » de 500 €.

Le comité technique de l'OPAH-RU s'est prononcé favorablement à l'attribution de cette subvention le 3 juin 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 402 € et de la prime de 500 € à Madame Fatima BRIGHET au titre de son projet de rénovation énergétique de son logement situé n° 22, rue du Marchioux à Parthenay,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 908-824-20422 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

o0o

OPERATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT « RENOUVELLEMENT URBAIN » -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - M. KOUAKOU ET MME METAIS

Mme LAMBERT : Suivant un objectif de revitalisation et de rénovation de son centre-ville, la Ville s'est engagée dans un projet urbain de reconquête de ce quartier, notamment par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain » (OPAH-RU).

A cet effet, il a été décidé d'encourager les propriétaires occupants et bailleurs ainsi que les commerçants à rénover leurs biens pour participer au programme global de redynamisation du centre-ville.

Dans le cadre de cette opération, le dossier complet présenté par Monsieur François KOUAKOU et Madame Marilyn METAIS concerne des travaux de rénovation énergétique de leur logement situé n° 14, Place de la Liberté à Parthenay, permettant un gain énergétique de 66 %.

Le montant total des travaux subventionnés s'élève à 34 965 € HT.

Sa demande de subvention auprès de l'Anah à hauteur de 10 000 € et du versement de la prime « Habiter Mieux » de 3 500 € a reçu un avis favorable le 18 septembre 2014.

Il appartient à la Ville de Parthenay de se prononcer sur l'attribution des subventions auxquelles Monsieur François KOUAKOU et Madame Marilyn METAIS peuvent prétendre, à hauteur de 3 910 € soit 15 % du montant plafonné de travaux de rénovation énergétique et du versement complémentaire à la prime « Habiter Mieux » de 500 €.

Le comité technique de l'OPAH-RU s'est prononcé favorablement à l'attribution de cette subvention le 3 juin 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 3 910 € et de la prime de 500 € à Monsieur François KOUAKOU et Madame Marilyn METAIS au titre de leur projet de rénovation énergétique du logement situé n° 14, Place de la Liberté à Parthenay,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 908-824-20422 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (M. KOUAKOU ne prend pas part au vote).



AFFAIRES TECHNIQUES

SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'ÉVACUATION D'EAUX PLUVIALES – CONVENTION AVEC M. CHARRIER CHRISTIAN

M. ROUVREAU : La commune de Parthenay souhaite remplacer une canalisation d'évacuation des eaux pluviales qui traverse les parcelles cadastrées AX0047 et AX0048 appartenant à M. CHARRIER Christian.

Pour ce faire, le propriétaire des parcelles a donné son accord pour la constitution d'une servitude de passage sur sa propriété. Une convention en fixe les modalités, par laquelle la Commune de Parthenay s'engage à :

- effectuer les travaux nécessaires à la mise en place de la canalisation dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- supporter tous les frais relatifs à ces travaux ;
- supporter également la charge de l'entretien et de la réparation de la canalisation ;
- effectuer à ses frais le raccordement sur le réseau ;
- remettre le terrain en état à l'issue des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de servitude de passage de canalisation à conclure avec M. CHARRIER Christian
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Ce monsieur a un terrain situé à proximité de la route de Brossard. Il y a un engorgement sur son terrain donc nous avons recherché la convention que nous avons avec ce monsieur mais nous ne l'avons pas retrouvée dans les archives. L'idée est de refaçonner le fossé qui va directement au Thouet et qui collecte les eaux pluviales qui viennent d'une partie de la route des Terres Rouges et du lotissement allée de Weinstadt. Il y a un engorgement et l'eau refoule dans les caves des gens qui habitent en limite de propriété de la route de Brossard.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



EQUIPEMENT SPORTIF

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DES GRIPPEAUX – APPROBATION D'AVENANTS

M. ROUVREAU : Par marchés en date du 3 août 2013, ont été attribués :

- le lot 1 : Terrassements-VRD-Abord à l'entreprise M'RY pour un montant de 51 121.89 € HT.
- le lot 2: Maçonnerie à l'entreprise AZ construction pour un montant de 95 157.33 € HT.
- le lot 3: étanchéité membrane PVC à l'entreprise Messent pour un montant de 23 173.39 € HT
- le lot 4 : Bardage Bakélite à l'entreprise Bodin pour un montant de 46 681.10 € HT.
- le lot 5 : menuiserie extérieure métallique à l'entreprise Robin pour un montant de 25 743 € HT
- le lot 6 : Menuiserie intérieure bois à l'entreprise Bodin pour un montant de 22 743.04 € HT.
- le lot 7 : Carrelage faïence à l'entreprise Motard pour un montant de 32 245.85 € HT.
- le lot 8 : Peinture à l'entreprise Blanchard pour un montant de 7 197.19 € HT.
- le lot 9 : Plomberie à l'entreprise Meunier GC pour un montant de 46 189.41 € HT.
- le lot 10 : Chauffage à l'entreprise Cigec pour un montant de 42 611.79 € HT.
- le lot 11 : Electricité à l'entreprise Guyonnaud pour un montant de 26 616.11 € HT.

Des ajustements ayant été effectués, il convient de passer des avenants :

Lot 1 :

- Travaux en plus-value

Liaison téléphone vers salle de sports

Evacuation EP du regard su surpresseur

Montant des travaux en plus-value : 365 € HT

- Travaux en moins-value

Suppression de 8 bornes de protection

Prestations réduites en surface : sablé dioritique, revêtement béton bitumineux, géotextile

Montant des travaux en moins-value : - 1 697,43 € HT

Soit une réduction du montant initial du marché de 1 332,43 € HT, représentant - 2,61 %.

Lot 4 :

- Travaux en plus-value

A la demande du Maître d'ouvrage

Installation d'un coffre intégré dans le bardage pou prises de courant extérieures.

Montant travaux en plus-value : 518 € HT

- Travaux en moins-value

Suppression du pare-pluie.

Montant travaux en moins-value : -1 074,19 € HT

Soit une réduction du montant initial du marché de 556,19 € HT, représentant – 1,19 %.

Lot 5 :

- Travaux en plus-value

A la demande du Maître d'ouvrage

Mise en place d'une serrure 3 points en remplacement d'une serrure 1 point.

Fourniture et pose de bandeaux ventouses sur les 3 portes des halls en remplacement de simples ventouses.

Installation d'une grille d'entrée dans la porte du hall 2.

Soit une augmentation du montant initial du marché de 1 679 € HT, représentant 6,52 %.

Lot 7:

A - Travaux en plus-value

Fourniture et pose de carrelage et plinthes dans le local entretien.

Réalisation de 5 surbots pour bâti supports de wc.

Soit une augmentation du montant initial du marché de 550.26 € HT, représentant 1.71 %.

Lot 8 :

A – Travaux en plus-value

Peinture extérieure sur soubassement enduit périphérique

Montant des travaux en plus-value : 432.60 € HT

B – Travaux en moins-value

Peinture sur métaux ferreux non réalisée

Montant des travaux en moins-value : - 139.14 € HT

Soit une augmentation du montant initial du marché de 293.46 € HT, représentant 4.08 %.

Lot 9 :

A – Travaux en plus-value

Incorporation dans maçonnerie de canalisations pvc et cuivre

Remplacement d'une barre de relevage en L par une barre de relevage relevable.

Montant travaux en plus-value : 2 289.30 € HT

B – Travaux en moins-value

Modification de robinetterie.

Montant travaux en moins-value : - 302.89 € HT

Montant total des travaux en plus-value : 1 986.41 € HT

C – Travaux en plus à la demande du maître d'ouvrage :

Installation de 3 miroirs supplémentaires

Déplacement des robinets de puisage

Montant des travaux en plus-value : 703.82 € HT

Soit une augmentation du montant initial du marché de 2 690.23 € HT, représentant 5.82 %.

Lot 10:

A – Travaux en plus-value

Remplacement de détendeur gaz et modification de tuyauterie

Soit une augmentation du montant initial du marché de 826.56 € HT, représentant 1.94 %.

Lot 11:

A – Travaux en plus-value

Alimentation en attente des urinoirs.

Claviers anti-intrusion remplacés par lecteurs de badges dédiés.

Soit une augmentation du montant initial du marché de 251.28 € HT, représentant 0.94 %.

Pour l'ensemble des travaux,

Montant total des travaux en plus-value : 6 095,66 € HT

Soit un montant total TTC : 7 314, 79 € TTC représentant 1.45 % du marché initial.

Les présents avenants, ainsi que les avenants n° 1 aux lots n° 2 et 3, ont également pour objet la prolongation du délai jusqu'au 25 novembre 2014, semaine 48 pour exécution des avenants et ce pour toutes les entreprises.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les avenants ci-dessus détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction des vestiaires du stade des Grippeaux ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants et tous documents afférents à ce dossier.

Nous avons demandé dans le cahier des charges qu'il n'y ait pas de pieds entre les bancs et le sol mais seulement des équerres afin que l'entretien se fasse aisément. Le fait est que les murs qui auraient dû être pleins à hauteur des bancs sont des murs creux. Le système de fixation des bancs n'a pas tenu sur les murs donc nous avons demandé à l'installateur de revoir cela. Il va renforcer les bancs et l'installation devrait être terminée le 28 octobre.

Mme PROUST : Je suis ravie d'entendre qu'il n'y aura plus ces cales abominables des bancs qui n'ont pas supporté le poids des joueurs.

Quand on dit que l'on fait les choses en concertation, j'imagine que l'on met en musique les besoins et les usages avant de proposer des équerres.

M. ROUVREAU : Cela a été fait volontairement afin de faciliter le travail des agents d'entretien. Ce qui nous a été proposé sur dessin nous a semblé acceptable.

Mme PROUST : Le total des avenants est juste, mais le total des travaux en plus-value soit 6 095,66 € HT est incorrect. Comment procède-t-on pour délibérer ? Lot par lot ?

M. LE MAIRE : On délibère sur le montant indiqué par avenant.

Mme PROUST : Ma démarche est pour que la délibération soit correcte.

M. BEAUCHAMP : Tous les lots sont là il n'y a qu'un problème d'addition.

Mme BELY : Une présentation sous forme de tableau aurait peut-être évité les erreurs.

*ADOpte A L'UNANIMITE.

O
O O
O

TERRITOIRE NUMERIQUE

CONTRAT DE MAINTENANCE AU PROGICIEL « SALVIA FINANCEMENTS » - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

M. GILBERT : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a conclu un contrat auprès de la société SALVIA Développement pour la maintenance du progiciel « Salvia Financements » (option Dette, Expertise et Couverture).

Ce contrat intègre une licence pour la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et une licence pour la Ville de Parthenay. Le progiciel étant multi collectivités avec des bases de données séparées, la mutualisation du progiciel permet ainsi de réduire les coûts de maintenance.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine sollicite la participation de la Ville pour un montant de 1 604,40 € TTC, correspondant au coût de la prestation de maintenance du progiciel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 1 604,40 € TTC à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2014 chapitre 920-0209-657351 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*ADOpte A L'UNANIMITE.

Le prix du logiciel est de 5 350 €. La part de la collectivité est calculée au prorata du nombre d'habitants.

*ADOpte A L'UNANIMITE.

o0o

CARTE DE VIE QUOTIDIENNE (CVQ) – « SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE » - APPROBATION DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

M. GILBERT : Le champ d'application de la CVQ (gérée par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine), recouvre plusieurs fonctionnalités, dont la principale est l'accès et le paiement des prestations par le citoyen via un compte familial rechargeable par automate de paiement, internet ou auprès des sous-régies de recettes installées dans les communes de Parthenay, Pompaire, le Tallud et Gourgé.

La carte de vie quotidienne donne accès à des services qui relèvent de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, mais également à des services de compétence communale, à savoir la restauration scolaire pour les communes de Parthenay, Pompaire, Le Tallud et Gourgé.

Une convention définissant les modalités pratiques, juridiques et financières de gestion de la CVQ pour l'accès au service « restauration scolaire » dont la compétence est communale a été établie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de résilier la convention précédemment établie avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et les communes de Pompaire et Le Tallud pour les garderies et les cantines, suite au transfert de la compétence "scolaire",
- d'approuver la nouvelle convention « Carte de Vie Quotidienne » pour la gestion du service « restauration scolaire »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

DECISION MODIFICATIVE

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative du budget ci-jointe.

Concernant les opérations patrimoniales, il s'agit de mouvements de comptes. Ce sont des frais d'étude qui ont été réalisées et vu que c'est suivi de travaux il faut juste transférer la valeur totale sur un autre compte.

Concernant la section de fonctionnement : en dépenses l'éclairage public c'est suite à des dégradations, les espaces verts c'est suite au vol de l'été dernier, les services généraux c'est suite à une salariée qui a été malade et qu'il a fallu remplacer donc il y a eu un surcoût. Le cimetière il s'agit d'exhumations.

Concernant les recettes, ce sont principalement des remboursements d'assurances suite aux arrêts maladie, aux vols etc. Pour la culture, nous avons reçu une subvention correspondant à un achat pour le Musée.

M. BEAUCHAMP : En section d'investissement, d'où viennent les recettes ?

Mme CLISSON : Il s'agit d'un mouvement de compte.

M. BEAUCHAMP : En fonctionnement, vous avez reçu des assurances (recette) que vous ventilez en dépenses et vous reprenez 32 000 € en dépenses imprévues cela veut dire qu'il doit rester sur votre budget 16 000 € en dépenses imprévues. Mais, si vous faites une dépense d'investissement il faut qu'il y ait une recette en face. D'où vient la recette ?

Mme CLISSON : C'est un transfert du compte 2031 au compte 2313.

M. BEAUCHAMP : Merci.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

o0o

ADMISSION EN NON VALEUR

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 2 650,01 € qui n'a pu être recouvrée par Madame la Trésorière Principale sur la période de 2010 à 2013.

Pour ces titres, concernant des produits des cantines et des garderies, des droits de place et 38 pièces pour des montants inférieurs à 100 €, le comptable invoque les motifs suivants :

- clôture pour insuffisance d'actif,
- procès-verbal de carence,
- montant inférieur au seuil de poursuites.

*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O
O O
O

SOCIAL

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Mme LARGEAU : Le Fonds de Solidarité pour le Logement est financé par le Département avec les apports des collectivités, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, des bailleurs publics auxquels peuvent s'associer les distributeurs d'eau et d'énergie ainsi que les opérateurs de services téléphoniques. Ce fonds a été créé dans chaque département pour accorder des aides financières aux personnes ou familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le total des aides perçues par les ménages de Parthenay en 2013 a été de 71 386 €, soit 32 897 € pour le logement, 35 127 € pour l'énergie et 3 362 € pour l'eau.

La compétence logement est revenue à la Ville depuis le 1^{er} avril 2014. Elle était auparavant une compétence exercée par la Communauté de Communes de Parthenay, dont la participation ces dernières années était de 10 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de contribuer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) par le versement au Conseil Général des Deux-Sèvres d'une participation d'un montant de 6 100 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 925 520 65733,
- d'autoriser M. le Maire à signer le bon de participation financière au FSL du Conseil Général des Deux-Sèvres.

*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JARDINS OUVRIERS ST PAUL

Mme LARGEAU : Dans le cadre du réaménagement du quartier Saint-Paul, le réseau d'eau non potable disparaît et est remplacé par le réseau d'eau potable, ce qui se traduit par une augmentation du coût de la consommation d'eau pour les locataires des jardins.

Ce surcoût pour 2013 correspond à une augmentation de 333,81 €. L'association sollicite donc la Ville pour une aide financière.

Au regard du caractère social de l'association et pour remplir la mission d'accompagnement de la Ville auprès de l'association, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association Jardins ouvriers de Saint-Paul,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget Chapitre 920-02044-6574,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'attire votre attention sur un document qui va vous être distribué et qui s'appelle « Trait d'Union ». Il a été réalisé par le service Communication de la Communauté de Communes de Parthey-Gâtine. Il aura une périodicité mensuelle et a pour objet d'informer l'ensemble des conseillers municipaux des communes membre de la Communauté de Communes. Il reprend de manière claire et synthétique les décisions qui ont été prises le mois précédent. A chaque fin de mois vous aurez ce document qui permettra à chaque conseiller municipal qui ne siège pas en Conseil Communautaire d'avoir un minimum d'informations sur les décisions prises par le Conseil Communautaire.

M. BEAUCHAMP : Pourrions-nous avoir une commission Finances un peu plus régulièrement pour davantage de transparence ? Merci.

M. GILBERT : Pour information, demain soir aura lieu le concert des Dièses que la Ville programme dans le cadre de la sortie de leur nouvel album « Croquez le monde ». Tout le monde est invité à venir soutenir ce groupe de parthenaisiens et de gâtinais.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 29 octobre 2014 au 12 novembre 2014.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;